

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : MARTY, André

Titre : *La gestion locale des ressources pastorales et les perspectives de la décentralisation*, Dossier préparé pour la troisième consultation technique internationale sur le développement pastoral, Bruxelles

Date : 20-22 mai 1996

LA GESTION LOCALE DES RESSOURCES PASTORALES

ET LES PERSPECTIVES DE LA DECENTRALISATION

Les approches de développement pastoral en Afrique de l'Ouest sont confrontées aux problèmes qu'éprouvent de plus en plus les communautés ou les groupes de pasteurs ou d'agro-pasteurs en matière de gestion des ressources pastorales (espaces, eaux, pâturages, terres salées, équipements divers)¹. L'utilisation de celles-ci, en effet, par les troupeaux est sujette à des difficultés croissantes qui tiennent non seulement aux variations des conditions climatiques mais aussi et surtout aux pressions démographiques et aux contestations sociales beaucoup plus fortes que par le passé.

Le but de ce document est précisément d'analyser les pratiques ou les tentatives de gestion des ressources pastorales à l'échelle locale par les acteurs directement concernés en sachant que ces dernières années un accent particulier a été mis au niveau de la coopération internationale sur la participation de la population (cf la Convention sur la désertification) et l'importance à accorder aux processus en cours de décentralisation.

Pour ce faire, nous procéderons tour à tour :

- à un rappel rapide mais indispensable des changements affectant la gestion locale des ressources pastorales (G.L.R.P.),
- à un bref examen de quelques expériences menées en G.L.R.P.,
- à un questionnement au sujet des perspectives ouvertes à la G.L.R.P. par la décentralisation.

Nous terminerons par la proposition de quelques axes de réflexion qui apparaissent comme pertinents à approfondir.

1. BREF RAPPEL DES TRANSFORMATIONS HISTORIQUES CONDITIONNANT LA GESTION LOCALE DES RESSOURCES PASTORALES.

1.1 A L'époque pré-coloniale.

Même si les travaux sur ces questions sont rares, nous savons qu'il s'agit là d'une préoccupation très ancienne comme en témoignent, à la fin du 15^{ème} siècle, les correspondances d'Askya Mohamed de Gao et du sultan de l'Air avec les jurisconsultes musulmans les plus célèbres de l'époque. Nous savons aussi que les sociétés africaines ont su mettre en place des modes de gestions durables et efficaces, le plus connu étant celui de la Dina dans le Delta Central du Niger.

¹ Il est naturellement entendu ici que dans les zones agro-pastorales, la gestion des ressources pastorales ne peut aucunement être séparée des activités agricoles et que les zones pastorales elles-mêmes ne constituent nullement des isolats coupés des premières.

La bande sahélienne au 19^{ième} siècle semble pouvoir être caractérisée par une série d'ensembles agro-pastoraux orientés généralement Nord-Sud, combinant à la fois des zones, des groupes et des activités économiques dont la complémentarité assurait une viabilité certaine aux différentes parties interdépendantes entre elles, même si l'une ou l'autre détenait de façon plus ou moins durable le leadership local.

1.2 A l'époque coloniale.

L'intrusion d'un Etat d'origine étrangère a modifié les rapports fonciers et les pratiques de gestion. Avec la proclamation des zones pastorales comme "terres vacantes et sans maîtres" et la mise en place de la domanialité, c'était en fait un véritable processus de déterritorialisation et de déresponsabilisation qui s'amorçait à l'endroit des groupes pastoraux. Il n'a cessé en fait de se renforcer malgré quelques aménagements plutôt tardifs tels que les conventions passées sur les puits et les bourgoutières. La priorité accordée à la couverture vétérinaire des bovins et à l'hydraulique ont incontestablement favorisé l'accumulation de cette espèce et aussi l'ouverture de nouveaux pâturages en saison sèche avec désormais un libre accès pour tous les troupeaux (locaux et d'ailleurs).

1.3 Les sécheresses des années 70 et 80.

En plus des hécatombes de troupeaux en zone surtout nord-sahélienne, les sécheresses ont entraîné de profonds changements, tels que les suivants:

Et d'abord la géographie de l'élevage ouest-africain. Globalement on assiste à une descente du cheptel vers le Sud. La partie méridionale des pays sahéliens supplante désormais et de plus en plus les zones septentrionales en termes d'effectifs en cheptel. La densité humaine, animale et agricole de la première se renforce au point qu'elle peut de moins en moins servir de base de repli pour les troupeaux des secondes et qu'en même temps nombre de ses agro-pasteurs partent encore plus au Sud, en zone de savane, à la recherche d'espaces plus ouverts (comme c'est le cas en Côte d'Ivoire qui a par ailleurs développé une politique d'accueil des zébus en vue de réduire le déficit côtier en viande et de combler les besoins des agriculteurs en boeufs de culture attelée).

Au Sahel, on constate en même temps un véritable transfert de propriété des animaux des anciens pasteurs en direction des agriculteurs et des néo-éleveurs citadins ayant pu mettre à profit la baisse des prix liée aux sécheresses.

On assiste aussi à un phénomène de pastoralisation des agriculteurs et à l'émergence d'élevages péri-urbains, tandis que la persistance des aléas climatiques fragilise et appauvrit les économies pastorales traditionnelles.

Par ailleurs, les liens de complémentarité entre agriculteurs et éleveurs se réduisent et tendent à être remplacés par des rapports de plus en plus concurrentiels. Les ressources végétales pastorales (jachères par exemple) se font rares et les chaumes des champs sont de plus en plus appropriés par les cultivateurs. Les contrats de fumure se raréfient. De plus, beaucoup d'anciens pasteurs se voient obligés de cultiver maïs dans des aires marginales sinon au statut foncier précaire. L'ancienne division du travail entre l'agriculture et l'élevage

fait donc place à une déspecialisation au moins relative sans qu'il y ait pour autant une réelle homogénéisation du fait de trajectoires d'exploitation souvent inverses (allant de la capitalisation pour les uns à la décapitalisation pour les autres).

1.4 La montée des conflits.

Les dégâts champêtres causés par les animaux ne sont pas récents mais dans des espaces de plus en plus occupés, les occasions se multiplient et les tensions s'accroissent aussi bien dans les bandes soudanienne que sahélienne. L'établissement de bases agricoles dans les bonnes terres s'avère de plus en plus difficile et il arrive que des agro-pasteurs soient obligés de quitter après des années de mise en valeur. Mais à la longue, les litiges demeurés jusque-là de nature inter-personnelle, risquent de déraiper en prenant une tournure de conflit inter-ethnique dans un contexte où de part et d'autre chaque partie ressent de plus en plus le besoin de détenir un ancrage agro-pastoral sécurisé et en même temps veut pouvoir faire bénéficier ses animaux de la mobilité nécessaire à l'occasion des transhumances, l'élevage restant globalement, pour la plupart, de nature extensive.

2. OBSERVATIONS CONCERNANT PLUSIEURS TENTATIVES DE DÉVELOPPEMENT.

Nous allons prendre un certain nombre de cas afin de repérer chaque fois l'intérêt ou les limites des approches adoptées en matière de G.L.R.P.

2.1 Les efforts de législation pastorale au Niger.

Ce pays a déployé un accent particulier en vue d'améliorer les conditions de l'élevage pastoral. Notons en particulier:

- la loi n° 61-5 du 26 Mai 1961 faisant remonter la limite nord des cultures instituée par l'arrêté n° 311-S.A. du 10 février 1954 et interdisant les cultures dans la partie septentrionale allant jusqu'à préciser que les éventuels dégâts commis par les animaux n'y donneraient plus droit à réparation.

- le décret n° 61-254/MER-MAS du 2 décembre 1961 fixant les règles d'utilisation des stations de pompage et des zones de parcours. Outre la fixation par l'autorité administrative des dates d'ouverture et de fermeture, il était prévu de constituer des périmètres réservés (carrés de 40 km de côté autour de chaque station) pendant la période de fermeture.

Dans l'un et l'autre cas, les textes n'ont guère été suivis d'effets pratiques. Les champs ont continué à se multiplier dans la partie septentrionale avec même l'encouragement des autorités lorsque les sécheresses sont arrivées. Les dégâts champêtres ont été aussi pénalisés que partout ailleurs, si bien que cette notion de limites de cultures a finalement été abandonnée lors de l'élaboration du Code rural. Quant aux périmètres protégés autour des stations de pompage, ils ont été considérés d'emblée tant par les services d'élevage que par l'administration locale comme impossibles à faire respecter.

Plus récemment, la préparation du Code rural a donné lieu à une importante réflexion dans le pays mais il est encore trop tôt pour se prononcer sur son impact réel dans le domaine pastoral.

2.2 Au Nord Mali.

Dans l'entre-deux sécheresses (1975-1982), à l'occasion d'un programme régional de relance des coopératives, de nombreuses réunions se sont tenues dont un des principaux objectifs était de réaliser une gestion concertée des espaces agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (mise en défens temporaire, fixation de dates d'entrée et de sortie des bourgoutières, lutte contre le surpâturage des zones les plus sensibles, etc....). L'expérience a montré l'intérêt que les différents types de producteurs attachaient à de telles préoccupations. Elle a prouvé également que des groupes d'intérêt différents (parmi les éleveurs comme entre sédentaires et nomades) pouvaient très bien se mettre d'accord sur des propositions jugées réalistes mais, en dehors de quelques exceptions notables, l'administration n'a pas été en mesure de jouer son rôle au niveau de l'application et notamment des sanctions à prendre.

Par ailleurs, dans cette région comme dans d'autres au Sahel, les stratégies d'intervention se sont assez considérablement transformées après la sécheresse de 1984. Si, au lendemain de celle de 1973, l'objectif principal était demeuré la reconstitutions des anciens systèmes de production (d'où l'accent mis sur la redistribution du cheptel, la gestion des pâturages,...), désormais l'accent se déplace dans une perspective aménagiste de sécurisation de points limités dans l'espace : ainsi voit-on se multiplier les aménagements hydro-agricoles et l'appui à la fixation des communautés d'éleveurs par la constitution de bases agro-pastorales (puits, magasins, maraîchage, sans compter, là où les conditions le permettaient, la régénération des bourgoutières et les rizières). Cette approche, mieux maîtrisée techniquement mais devenue plus ponctuelle dans l'espace, n'a pas su ou pu généralement conserver les premiers acquis de la période précédente en matière de concertation entre les différentes communautés.

2.3 Les aménagements pastoraux de la SODEPRA (Nord Côte d'Ivoire).

En vue d'accueillir les éleveurs Peuls fuyant la sécheresse et l'étréitesse renforcée des espaces pastoraux de l'Ouest Burkinabe et du Sud Mali, la Société pour le Développement des Productions Animales a réalisé de 1974 à 1990 un ensemble impressionnant d'opérations parmi lesquelles il faut signaler le dispositif de protection sanitaire et de nombreuses infrastructures. Après la tentative de constituer une zone sylvo-pastorale dans le massif peu peuplé de La Pale qui s'est soldée par un échec (en raison de la pression glossinaire mais aussi du manque de contacts et d'échanges de produits pour les éleveurs avec les agriculteurs), un programme d'aménagements pastoraux s'est exécuté sur l'ensemble septentrional et central du pays. Mentionnons 351 barrages, 955 km de pistes rurales, 33 bains détiqueurs, 47 cuves à mélasse, 2700 ha de pâturages artificiels, 766 ha de savane améliorée, etc....

Tout cela n'a cependant pas permis d'arriver à un système adéquat d'entretien des infrastructures impliquant les bénéficiaires ni, malgré les tentatives diverses (micro-zones d'intégration agriculture-élevage, tandems Peul-Sénoufo, plus récemment encore le calendrier

agro-pastoral), de réduire sensiblement les occasions de conflits entre agriculteurs et transhumants, lesquels ont pris à plusieurs reprises une tournure particulièrement violente de nature inter-ethnique. Les barrages indispensables à l'abreuvement des animaux en saison sèche tendent même à être ceinturés par des champs, perturbant ainsi les mouvements des transhumants.

Ce n'est pas seulement en Côte d'Ivoire que des aménagements, réalisés à l'origine pour un usage pastoral, sont par la suite détournés à d'autres fins. Ainsi, au Bénin, le projet Promotion de l'Élevage dans l'Atacora a repris une initiative locale de bassins de retenue d'eau au profit des troupeaux des éleveurs. Malgré les intentions favorables à la participation de ces derniers, ce sont finalement les populations agricoles autochtones et majoritaires qui ont, de fait, accaparé l'eau au point de bloquer l'accès aux animaux et d'exiger le paiement des dégâts commis par ces derniers sur des champs qui entre-temps s'étaient développés aux abords immédiats. C'est l'exemple même où une aide se retourne contre le public-cible pour lequel elle est destinée.

2.4 Les tentatives de privatisation de l'espace pastoral : le cas du Ferlo sénégalais.

Depuis un certain nombre d'années, après le peu de succès rencontré par la politique de stratification pastorale à des fins commerciales (constitution du Nord au Sud d'une zone de naisseurs, puis d'une zone intermédiaire de réélevage et enfin d'une zone de finition des animaux avant l'abattage) ou encore celle des unités pastorales ou agro-pastorales (en vue d'une gestion "rationnelle" des ressources reposant sur des critères essentiellement agrostologiques), certaines approches ont fait le choix de constituer de véritables périmètres pastoraux et de les diviser en parcelles confiées à des familles d'éleveurs, escomptant de la sorte une nette amélioration de la productivité.

L'intérêt de l'expérience menée autour du forage de Widou Thiengoli dans le Ferlo tient au fait qu'elle s'est accompagnée dans la durée (de 1981 à 1994) d'un suivi très fin tant au niveau des effets socio-économiques qu'écologiques, permettant ainsi de comparer le nouveau système (intégrant clôtures et canalisations d'eau) avec les troupeaux continuant à fonctionner au dehors de façon classique. Une excellente synthèse, publiée en 1995 par l'IIED résume les principaux résultats:

- une adéquation extrêmement difficile à réaliser en pâturage contrôlé entre la charge animale et la production primaire caractérisée par une forte variabilité (pouvant aller de 1 à 10) liée à la pluviométrie, obligeant parfois les animaux à sortir des parcelles, sans droit de réciprocité pour les éleveurs extérieurs, ce qui entraîne inévitablement des tensions entre les deux catégories.
- des effets plutôt négatifs sur la végétation, notamment herbacée, et ce en termes à la fois qualitatifs et quantitatifs.
- des animaux devenant plus vulnérables en cas de déficit fourrager.
- un entretien non effectif des infrastructures et un autofinancement des

parcelles non garanti.

En résumé, le système pastoral traditionnel, reposant sur la mobilité et la flexibilité, s'avère en définitive, dans des milieux caractérisés par de fortes variations des ressources dans le temps et l'espace, plus performant que le modèle dit de pâturage contrôlé. L'accès à des espaces collectifs et ouverts reste dans de telles conditions une solution supérieure à des espaces privés et fermés.

2.5 Les approches de "gestion de terroirs".

Depuis la deuxième moitié des années 80, un certain nombre de projets dits de "gestion de terroirs" se sont mis en place dans plusieurs pays, notamment au Burkina Faso, dans des zones généralement à forte dominante agricole, en vue de lutter contre la dégradation des écosystèmes tout en proclamant la participation des populations à l'utilisation durable des ressources à l'échelle locale. D'emblée, le modèle choisi a privilégié le niveau du "terroir villageois", tout en accordant une importance décisive au tracé de ses limites extérieures, lequel apparaissait comme une condition nécessaire à la bonne gestion. Cela revenait en fait à marginaliser sinon à exclure les éleveurs dont la logique d'utilisation des ressources ne coïncide pas avec celle des agriculteurs.

Cependant, par la suite, des projets ont adopté une attitude plus ouverte aux diverses stratégies d'occupation de l'espace et aux différents niveaux d'appréhension de la réalité. C'est ainsi que l'accent a pu se déplacer vers l'échelon intervillageois ou vers "la grappe de villages et campements voisins" plus propices à intégrer des emprises foncières diversifiées et entremêlées. De la sorte, on voit le Projet de Développement Rural Intégré Houet-Kossi-Mouhoun déboucher sur l'organisation de forums réunissant les diverses parties concernées en vue d'appréhender leurs problèmes et d'y trouver des solutions. Dans le domaine pastoral, la démarche est parvenue à de véritables négociations sur des zones pastorales à préserver ainsi que sur la mise en place de couloirs de passage permettant aux troupeaux de transiter dans des régions densément cultivées.

D'une façon générale, l'évolution en cours de tels projets tend aujourd'hui vers des approches dites de développement local avec la mise en place d'instances décentralisées d'octroi des financements et de régulation sociale. Il importe ici qu'au même titre que les autres composantes, les divers types d'éleveurs, usagers des ressources pastorales locales, y soient vraiment représentés, entendus et aptes à contribuer à la mise au point de solutions concrètes négociées.

3. QUESTIONS AU SUJET DES PERSPECTIVES OUVERTES PAR LA DECENTRALISATION.

Ces dernières années, le mouvement de démocratisation a entraîné au Sud du Sahara, une marche en avant vers la décentralisation. Il s'agit d'un choix politique qui

correspond à la nécessité pour les acteurs locaux de pouvoir gérer le plus possible par eux-mêmes ce qui relève de leur propre "gouvernance".

Jusqu'à présent, seul le Sénégal a vraiment une expérience dans ce domaine depuis la loi de 1972 instituant les communautés rurales. Celles-ci sont chargées en principe de la gestion des ressources naturelles locales en conformité avec la planification au développement. Une évaluation fine du rôle de ces communautés rurales dans le domaine pastoral serait aujourd'hui des plus utiles. Il semble, d'après un document récent de l'I.I.E.D, que les éleveurs n'y sont pas toujours suffisamment représentés, ni formés pour assumer réellement leurs responsabilités.

Désormais, d'autres pays sont en train d'évoluer résolument vers la décentralisation. C'est le cas notamment du Mali où le processus, sous l'impulsion de la Mission de décentralisation, est aujourd'hui particulièrement avancé, les premières élections communales en milieu rural devant intervenir prochainement.

Les préoccupations qui suivent au sujet de la gestion locale des ressources pastorales (qui concernent, rappelons-le, les terres, les pâturages, les eaux, les terres salées, les couloirs de passage, les équipements de base pour les troupeaux et les pasteurs) émanent précisément du contact avec cette phase préparatoire de la décentralisation. Nous les regroupons ici en quatre thèmes.

3.1 Le découpage communal ou la réorganisation territoriale.

On sait que le découpage administratif actuel est en grande partie l'héritier des nombreuses réorganisations territoriales qui se sont produites depuis le début de la période coloniale. A l'époque, les décisions venaient d'en haut : les populations étaient divisées sans être consultées. Les limites administratives ne coïncidaient pas nécessairement avec les réalités sociales et économiques et notamment avec les grands ensembles agro-pastoraux signalés plus haut, lesquels n'ont guère été pris en compte.

Aujourd'hui, l'Etat demande à ses administrés de réfléchir et de proposer eux-mêmes le système de découpage-regroupement qu'ils entendent se donner. Dans la pratique, l'opération ne s'avère pas simple. Des habitudes ont été prises qui sont devenues des données incontournables. C'est donc probablement à des compromis qu'il sera en définitive procédé entre, d'un côté, le désir de ne pas partir à l'aventure (et donc de tenir compte du découpage actuel) et, de l'autre, celui de se fractionner en groupes de communautés (villages ou fractions) les plus homogènes possibles avec le risque de tomber dans un certain repli identitaire.

Pour les pasteurs, le problème apparaît encore plus complexe car la plupart d'entre eux sont en train de passer d'une organisation (dite fraction ou tribu) à base lignagère, mobile dans l'espace, à une nouvelle de type territorial avec des points fixes dont la composition sociale, souvent d'origine hétérogène, ne coïncide pas avec l'ancien modèle où prédominaient les rapports de parenté et dont les membres se trouvent actuellement dispersés dans l'espace. Cette transition historique est loin d'être achevée, le noyau central du lignage ou de la tribu, détenteur du pouvoir, tenant à garder l'ensemble dans une même entité administrative et ce, en dépit des disparités et des distances qui séparent les familles entre elles.

Concernant la réflexion sur la viabilité à la fois sociale et économique des nouvelles collectivités décentralisées, il conviendrait sans doute de s'interroger sur les anciens ensembles agro-pastoraux regroupant des zones, des populations et des activités complémentaires et de voir comment, aujourd'hui, il faudrait évoluer en relation avec les enseignements de l'histoire locale.

Mais tout cela demande beaucoup de temps, d'informations, de dialogue entre les communautés, de déplacements alors que les difficultés quotidiennes restent le lot du plus grand nombre. En définitive, comment échapper, en milieu rural mais particulièrement en milieu pastoral, à ce que le débat reste confiné entre quelques leaders d'opinion ?

Peut-on espérer, en conséquence, que le processus de réflexion amorcé puisse être poursuivi et les premiers découpages être éventuellement revus et corrigés après un certain temps d'expérimentation ?

3.2 Le traitement de la mobilité pastorale.

Quel que soit le découpage auquel il sera procédé, il restera le problème de savoir comment les nécessaires mouvements des troupeaux, réguliers ou non, seront abordés au sein de chaque commune et entre les communes voisines. Les limites seront-elles des lignes à problèmes ou au contraire des accords inter-communaux garantiront-ils la liberté de mouvement et la flexibilité requises en raison de l'inévitable variabilité des conditions d'exercice de l'élevage pastoral ? La réciprocité dans l'accès aux ressources pourra-t-elle être préservée ? Comment donc sera combinée la gestion locale des ressources propres avec l'ouverture aux tiers ?

3.3 La prise en compte des différents niveaux de gestion.

Tout en tenant compte des rapports avec l'extérieur, la question se pose de savoir qui va gérer exactement quoi dans le territoire de la collectivité décentralisée. Celle-ci va-t-elle s'approprier seule la gestion des ressources naturelles et tous les anciens équipements publics qui relevaient de l'Etat tels les forages, les puits, les barrages, les parcs de vaccination, etc... ? Entre les niveaux d'acteurs concernés (Etat, communes, communautés, organisations rurales de type associatif ou syndical, groupes d'intérêt, exploitations familiales, individus), quelle va être la nouvelle répartition des rôles et des tâches ? Pourra-t-on éviter notamment des confusions préjudiciables entre les communes et les organisations socio-professionnelles et ce, d'autant plus, que les premières vont avoir besoin de recettes fiscales pour fonctionner et si possible investir ?

3.4 Les modalités concrètes de prise de décision.

La résolution des problèmes propres à la gestion des ressources pastorales suppose que toutes les parties concernées soient présentes ou correctement représentées lorsque se prennent les décisions. Il est nécessaire aussi qu'elles soient suffisamment informées et formées pour assumer pleinement leurs responsabilités.

Or l'expérience montre, particulièrement dans les zones pastorales caractérisées par les grandes distances et les phénomènes de mobilité, qu'il n'est pas facile de réunir tous ceux qui sont concernés. Ainsi, le point de vue du chef-lieu tend à primer sur celui ou ceux des périphéries. De même, les leaders les plus en vue et les plus disponibles risquent d'accaparer l'essentiel du pouvoir. Nous savons par expérience qu'une telle dérive peut se produire aussi en Europe.

C'est pourquoi, au moment où les dispositifs de la décentralisation sont en train de se mettre en place, il n'est pas inutile de chercher à prévenir explicitement de tels dangers. Il y va du processus de démocratisation et du développement de la citoyenneté.

CONCLUSION

Au terme de ce rapide panorama, quelques axes de réflexion d'ordre prospectif peuvent être proposés.

1. La situation est devenue globalement instable et peu sécurisée pour les anciens pasteurs alors que l'élevage extensif se généralise auprès des agriculteurs et même des néo-éleveurs citadins et qu'il conserve pour tous, malgré les difficultés, un grand potentiel de développement.
2. De plus en plus, les pasteurs comme les agro-pasteurs éprouvent le besoin de combiner un ancrage fixe, le plus sécurisé possible (avec par exemple bas-fonds, points d'eau, maisons, possibilité de cultures vivrières ou fourragères sinon des stocks de sécurité, voire école, centres de santé et de services), avec le maintien de la mobilité pour l'essentiel des troupeaux. C'est donc vers une complémentarité entre la fixation (pour l'essentiel de la famille) et la transhumance (pour les animaux) que les espoirs se tournent désormais pour le plus grand nombre. Cela suppose une répartition judicieuse entre les deux types d'espaces avec chacun un statut foncier différent de l'autre, l'emprise étant nettement plus marquée au niveau du terroir d'attache que dans l'espace de transhumance demeurant, quant à lui, plus libre d'accès.
3. Cette complémentarité au sein des unités de production, sinon des communautés, doit évidemment s'articuler à son tour avec les leçons léguées par l'histoire, laquelle nous enseigne que la viabilité était fondée sur une triple complémentarité des zones écologiques, des groupes humains et des activités économiques. On est loin, on le voit, des tendances à la séparation ou au repliement communautaire que l'on perçoit souvent aujourd'hui.
4. Cela signifie que de nouveaux schémas d'aménagement de l'espace à des échelles adéquates soient patiemment recherchés et négociés dans la perspective d'un accès équitable à des ressources naturelles disparates, dont on sait qu'elles sont tantôt plus ou moins sécurisées et tantôt plus ou moins aléatoires, que les premières permettent une certaine autosubsistance et que c'est dans les secondes que s'opère réellement les bonnes années (du moins au Sahel), l'accumulation (sous forme d'animaux), elle-même source d'investissement dans les premières. Disons aussi que cette manière de tenir l'unité dans la disparité des ressources est celle qui permet le mieux, dans la durée, de ne pas laisser se désertifier des zones jugées marginales ou reculées et également de tirer parti au mieux des précieux savoir-faire de ceux qui ont appris à y vivre et à y survivre.
5. Les expériences dans la période récente ne manquent pas, qui montrent que seules des décisions négociées entre les parties concernées peuvent sécuriser les droits et les usages des uns et des autres. Encore faut-il que les conditions de telles négociations soient réunies et que les instances de régulation soient reconnues pleinement légitimes pour le faire.
6. A n'en pas douter, les collectivités décentralisées devraient jouer ici un rôle-clé. L'important est cependant qu'elles soient à même de négocier entre elles pour permettre aux

différents groupes de base (communautés, familles) de pouvoir bénéficier, d'une part, d'un minimum de sécurité à un endroit de l'espace (dans un terroir d'attache), et d'autre part, de la mobilité pour les animaux (des parcours ouverts et, s'il le faut, des couloirs de passage dans le cadre des itinéraires de transhumance). Cela est nécessaire car, dans la plupart des cas, les espaces concernés débordent les limites d'une seule commune.

7. De toute manière, une telle réglementation, même si elle est à construire cas par cas, suppose au préalable la mise au point d'orientations générales, définies par l'Etat et cherchant à sécuriser au mieux les divers groupes et faisant en sorte que la quête de la viabilité pour chacun d'entre eux soit un impératif pour la recherche-développement comme pour les acteurs locaux. C'est le prix, semble-t-il, à payer pour qu'aux tensions actuelles puisse enfin succéder un climat de paix sociale. L'appui résolu des bailleurs de fonds à une telle volonté politique devrait permettre d'accélérer la concrétisation sur le terrain.

**André MARTY
IRAM**

**Dossier préparé pour la troisième
consultation technique internationale
sur le développement pastoral.
Bruxelles. 20-22 mai 1996.**

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

BIERSCHENK (Th.) - 1988, *Development projects as arenas of negotiation for strategic groups. A case study from Benin*. Sociologia Ruralis, vol. XXVIII, n°2/3, Assen: 146-160.

BLANC-PAMARD (Ch.), CAMBREZY (L.) - 1995. *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*. Paris, ORSTOM-CEA.

BONFIGLIOLI (A.M.) - 1992. *Sociétés pastorales à la croisée des chemins. Survie et développement du pastoralisme africain*. UNICEF-UNSO. Projet NOPA.

BONNET (B.) - 1995. *Instances décentralisées de décision, de régulation et de contrôle. Eléments de réflexion sur quelques expériences en cours dans le cadre des projets gestion de terroirs ou de développement local*. Flamboyant. (voir également l'ensemble de ce numéro de décembre; *Décentralisation de la gestion locale des ressources naturelles*).

BRIDIER (B.) - 1990. *Délimitation des terroirs villageois au Burkina Faso. L'expérience du projet Fara-Poura*. Les cahiers de la recherche-développement, n°26: 54-65.

DAGET (Ph.), GODRON (M.) - 1995. *Pastoralisme. Troupeaux, espaces et sociétés*. Hatier - AUPELF - UREF.

KHAZANOV (A.M.) - 1984. *Nomads and the outside world*, Cambridge, Cambridge University Press.

LE ROY (E.), KERSANTY (A.), BERTRAND (A.) - 1996. *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris, Karthala.

MARTY (A.) et Alii - 1990. *Les régimes fonciers pastoraux. Etude et propositions*. Niger, MAE-FIDA.

MARTY (A.) - 1993. *La gestion des terroirs et les éleveurs: un outil d'exclusion ou de négociation?*, Revue Tiers-Monde, n° 134: 327-344.

MARTY (A.) et Alii - 1994. *Bilan des actions pastorales et appui à l'élaboration d'un programme pastoral à moyen terme en République de Côte d'Ivoire*. MARA-Ministère de la Coopération Française.

MARTY (A.) - 1994. *Appui aux opérations de gestion des terroirs ayant une composante élevage*. Burkina Faso, PDRI-HKM-CFD.

SWIFT (J.) - 1989. *Le régime foncier et la conservation des ressources pastorales*. Les études de l'UICN sur le Sahel: 143-152.

THEBAUD (B.), GRELL (H.), MIEHE (S.) - 1995. *Vers une reconnaissance de l'efficacité pastorale traditionnelle: les leçons d'une expérience de pâturage contrôlé dans le nord du Sénégal*. I.I.E.D., n° 55.

THEBAUD (B.) - 1995. *Foncier, dégradation des terres et désertification en Afrique: réflexions à partir de l'exemple du Sahel*. I.I.E.D., n° 57.

TOULMIN (C.) - 1995. *Convention de Lutte contre la Désertification: Orientations des Activités des ONG*. I.I.E.D., n° 56.

WATERS-BAYER (A.), BAYER (W.) - 1995. *Planification avec des pasteurs-MARP et au-delà un compte rendu de méthodes centré sur l'Afrique*. Göttingen. GTZ.